



## CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 29 janvier 2019 – 18h00

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Épisode neigeux : nuit du 29 au 30 janvier 2019

Météo France confirme la perturbation neigeuse à partir de 19h00 en Essonne avec une tenue possible au sol à compter de 21h00.

Au regard de ces éléments, le préfet de l'Essonne a décidé d'activer le Centre Opérationnel Départemental (COD) de la préfecture à 19h00. Les services de l'État et le Conseil départemental seront en alerte pour assurer la sécurité des essonnais.

Le préfet de l'Essonne recommande aux automobilistes d'observer la plus grande prudence durant leurs déplacements en les limitant au strict nécessaire, en particulier sur le réseau secondaire ; mais aussi de se tenir informés de l'évolution des conditions de circulation.

Les mesures de limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes départementales et d'interdiction de dépassement restent en vigueur. De même, la circulation est interdite aux poids-lourds de + 3,5 tonnes, dès 21h00, sur la route nationale 20 (arrêté du 29 janvier 2019 - <http://www.essonne.gouv.fr>).

Les services spéciaux des transports scolaires sont interdits à compter du 30 janvier 2019 - 00h00 sur l'ensemble du réseau départemental (arrêté du 29 janvier 2019 - <http://www.essonne.gouv.fr> )

### Contacts presse :

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)  
**Célia HAVEL**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel [celia.havel@essonne.gouv.fr](mailto:celia.havel@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne

### Conseils de comportement :

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

- \* Privilégiez les transports en commun.
  - \* Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
  - \* Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
  - \* Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
  - \* Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
  - \* Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
  - \* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
  - \* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
  - \* N'utilisez pas pour vous chauffer :
    - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
    - les chauffages d'appoint à combustion en continu.
- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

### Renseignez-vous :

- sur les conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) [circulation nationale] et [www.sytadin.fr](http://www.sytadin.fr) ;
- sur les conditions météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ;
- sur les informations et les conseils pratiques dans les médias : stations de radio notamment France bleu 107.1 pour la région Île-de-France et radio autoroutière 107.7 FM pour l'ensemble du réseau, chaînes de télévision, notamment France 3 IDF pour la région Île-de-France.